Règlement Champ'Aisne Trail 13/06/2021

**Champ’Aisne Trail inscrite au calendrier des courses hors stade de l’Aisne**
**• Chaque participant devra produire une copie, soit d'une licence de la FFA en cours de validité au jour de l'épreuve, soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition daté de moins d'un an à la date de l’épreuve. Champ’Aisne Trail se déroule en conformité avec le règlement qui suit, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et accepte ce présent au moment où il prend le départ de l'épreuve….Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règles ou en dehors des tracés balisés pour la course.**

• Retrait des dossards avec masque à partir de 15h00 à 18h00 le samedi 12/06 et le dimanche 13/05à partir de 07 H 30 , Stade football Etampes sur Marne • Clôture des inscriptions 9h45.:Inscriptions limitées à 500 participants : Prévoir un masque

 **COVID**

Si la situation sanitaire est toujours en vigueur, il sera imposé aux participants de venir avec un masque. Pour le retrait des dossards, les départs et les récompenses. Avoir 2 masques. 1 pour retrait dossard et le départ et L’autre pour votre arrivée course et aussi récompenses

Pas d’inscriptions sur place

**1. ORGANISATION :**
**CHIERRY J’Y COURS** organise La Champ’Aisne Trail Cuvée n°9 Cette course est solidaire, **1€** par dossard étant reversés à une association caritative
**2. EPREUVES :**
**La Champ’Aisne Trail**  se décline en 2 courses dénommées : et 1 randonnée..A plus de 85% chemins, sentiers, foret ou vignes.
= La Rataf’Aisne, trail  32 km, Départ 09h00 pour environ 1111 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous à partir de la catégorie Espoir, licenciés ou non. Suivant le règlement Hors stade de la FFA

 = La Mouss’Aisne , Départ 10h30 course nature de 12,5 km pour environ 300 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 16 ans(Cadet) et plus. Suivant le règlement Hors stade de la FFA • Ainsi qu’une RANDONNEE sur le parcours du 12 km ouverte à tout public

• Randonnée nature, avec un dénivelé de 330 D+  environ. Départ à 9h00. Il est possible de ne faire que 4 km (entièrement dans les vignes)
- Ces 2 courses forment chacune une boucle au départ d’Etampes sur Marne passant par Chierry, Blesmes, Fossoy  et sur les hauteurs de Nesles la Montagne, à allure libre dans un temps limité.\*la Rataf’Aisne Trail, & la Mouss’Aisne & sont des courses en semi autosuffisance.
Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation, avec la responsabilité d’un ou plusieurs bénévoles.
 **3. CONDITIONS D’INSCRIPTION :** Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l’article II A de la réglementation hors stade de la fédération française d’athlétisme (FFA) seront acceptés soit
Pour valider son inscription, un coureur devra fournir,
• la copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d’un Pass’ Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
• la copie de sa licence délivrée par la FFCO, la FFPM , en cours de validité à la date de la manifestation• la copie de son certificat médical de non contre-indication à la pratique de L’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d’un an à la date de la manifestation.
**4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :Le certificat médical** ou sa photocopie délivré par un médecin, datant de **moins de 12 mois**à la date de la course et portant mention de la clause suivante :**"Ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition"**ou **"Ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n’est pas valable.**

* **L’organisateur, en possession d’un justificatif d’aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d’accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.**
* **L’organisateur n’est pas tenu de vérifier l’authenticité des justificatifs d’aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l’un de ces derniers.**

Les inscriptions et l’envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation ou par courrier adressé à Jean-Marc Esteves : 8 Rue Maurice Clausse 02400 Chierry

Droits d’engagement  à l’ avance :

  : **17€ €  Rataf’Aisne Trail 32km/ du 08/01/2021 au 31/03/2021 & 25€ du 01/04/2021 au 05/06/2021.**

**10€ Mouss’Aisne 12.5km et**Randonnée:**7€** sur le parcours du 12 km.
Pas d’inscriptions sur place.

Le nombre de participants est fixé à 500 dossards La Champ’Aisne Trail

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque participant.​

**5. ANNULATION  :**
L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou en cas de circonstances dangereuses pour les concurrents ou les bénévoles.
En cas de non-participation à la course de la part du coureur et quelle qu’en soit la cause, il ne sera pas fait de remboursement des inscriptions payées d’avance.
En cas d’annulation de la course de la part de l’organisation (météo ou cause majeure) et uniquement si le départ n’a pas été donné, les inscriptions seront automatiquement valables pour les courses de l’année suivante. ou COVID

[**Réglementation des manifestations running 2020**](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2019.pdf)**page 11.**

**6. EQUIPEMENT :** Pas de gobelets sur les ravitaillements

La course se déroulant en semi-autosuffisance, 1 seul ravitaillement est prévu à mi-course de chaque distance. Si forte chaleur des points d’eau seront sur le parcours. Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée. **…**• \*Matériel obligatoire ou fortement conseillé pour **La Champ’Aisne Trail**
- Réserve d’eau de 0,75 litre minimum & eco-tasse avec quelques barres énergétiques, sifflet, couverture de survie.- Téléphone mobile
• Matériel recommandé et/ou conseillé (liste non exhaustive)
- chaussures de trail et vêtements adaptés en cas de mauvaises conditions météo.
**7. DOSSARD :**
Cession de dossards interdite. Inscriptions individuelles, Pour l’ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d’être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.  Tout contrevenant pourra être mis hors course.
Retrait des dossards stade de football Étampes sur Marne, et au plus tard 15 minutes avant les départs.
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation de la **Champ ’Aisne Trail** décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
**8. POSTES DE CONTRÔLE ET DE RAVITAILLEMENT :**
L'épreuve est chronométrée. Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long des parcours. Des contrôleurs vérifieront la régularité de la compétition et pourront exclure les coureurs qui n’emprunteront pas volontairement le parcours balisé ou qui ne suivraient pas les instructions des signaleurs
Seuls les coureurs porteurs d’un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement :
**9. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE :**
Nous appliquerons toutes les restrictions du plan SÉCURITÉ. Respect du code de la route lors des traversées de routes. L’organisation Chierry J’y Cours se réserve le droit d’instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d’arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.
Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s’engage à accepter leurs décisions..

Medecin & secouristes sur le parcours

**10. TEMPS MAXIMUM AUTORISE :**
**Rataf’Aisne 32km**, Une barrière horaire se trouvera au **km 21**, cette BH devra être franchie **en moins de 3h15 de course**. ( env:6.5 km/h)

 Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le dé-balisage est effectué par les serre files.
**11. ABANDON :**
En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un bénévoles.
**12. PENALISATION – DISQUALIFICATION :**
En s’inscrivant à l’une des courses, les coureurs s’engagent à :
- respecter code la route et l’environnement traversé
- suivre le parcours balisé sur les trottoirs, sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- posséder sur soi durant toute l’épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage, en cas de désignation.
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
                   Tout manquement à l’une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.
**13. JURY D’ ÉPREUVE :**
Il est composé : du comité d’organisation, de l’équipe médicale présente sur la course, des responsables des postes de contrôle concernés.
**14. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE**
En cas de conditions météo trop défavorables, l’organisation se réserve le droit de retarder, d’arrêter les courses ou de modifier les parcours.
**15. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ :**
L’épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s’assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.
En cas d’abandon, de disqualification (par l’organisation ou l’équipe médicale) la responsabilité de l’organisation est dégagée.
La participation à l’épreuve se fait sous l’entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas d’accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l’épreuve ou après l’épreuve.
**16. ENVIRONNEMENT :**
Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu’ils sont balisés. Ne jetez aucun déchet. Respectez la faune et la flore. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié. Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi que sur le site de départ/arrivée .Les organisateurs s'engagent eux à débaliser très rapidement et à restituer les sites dans l'état ou ils étaient avant l'épreuve.
**17. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES :**
Sur les 2 distances un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents. Les 3 premières et 3 premiers sont récompensés, ainsi les 1ers de chaque catégorie, les récompenses ne seront pas cumulables. Aucune dotation en argent n'estdonnée. Les classements sont publiés sur le site de l'organisateur sous 48 heures. Pas de classement pour la Randonnée.
**18. DROITS A L’IMAGE :**
Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.
**19. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :**
L’organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d’accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.
**20. CONVIVIALITE:**

[**CHARTE DU COUREUR**](https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf) **https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations\_sanitaires\_running.pdf**

**Charte environnement/solidarité**

Les adhérents de l’Association **CHIERRY J’Y COURS** sont des sportifs adeptes de différentes disciplines : course à pied, trail, trek, raid, CO, randonnée, Marche active, Run & Bike, triathlon… se déroulant en milieu naturel et sont heureux de partager leur passion avec tous ceux qui adhèrent aux valeurs décrites ci-après.

Pour le respect de l’environnement, les concurrents s'engagent à ne pas jeter de déchets sur le parcours, l’organisation se réservant le droit d’exclure tout concurrent n'ayant pas respecté ce point. Sur les parties du parcours empruntant le domaine public, le code de la route devra être respecté. Les organisateurs s'engagent eux à débaliser très rapidement et à restituer les sites dans l'état ou ils étaient avant l'épreuve.
Les participants s’engagent à apporter une aide aux autres participants rencontrant des difficultés.

Nous vous souhaitons de prendre beaucoup de plaisir sur nos sentiers.

La Champ’Aisne Trail…. l’Unique Trail des Hauts de France qui vous fera pétiller de plaisir.